



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 2070 (2012), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2013 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur l'exécution de son mandat 45 jours au moins avant la date d'expiration dudit mandat. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus entre le 31 août 2012, date de la parution de mon dernier rapport (S/2012/678), et le 12 mars 2013 et décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié par ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009), 1908 (2010), 1927 (2010), 1944 (2010), 2012 (2011) et 2070 (2012).

II. Point de la situation politique et de l'état de la sécurité

Situation politique

2. Le processus de stabilisation en Haïti s'est heurté à de nombreuses difficultés au cours de la période considérée. Le pays a subi de graves dégâts à la suite du passage du cyclone Sandy en octobre dernier en sus d'avoir été en proie à des troubles civils généralisés et répétés, liés principalement à des revendications socioéconomiques. Des désaccords persistants entre la branche exécutive et des parlementaires de l'opposition ont entraîné une quasi-paralysie politique. Aussi, les progrès dans le renforcement des institutions chargées d'assurer le respect de l'état de droit, l'adoption de textes législatifs clefs et l'établissement du Conseil électoral ayant pour mission d'organiser des élections qui n'ont que trop tardé, ne se sont-ils pas matérialisés.

3. Le Président Martelly est parvenu à constituer un groupe majoritaire progouvernemental d'au moins 60 députés au sein de la Chambre des députés, Parlementaires pour la stabilité et le progrès, objectif qui avait été jusqu'ici hors de sa portée. Le 16 janvier 2013, le chef de ce groupe majoritaire, Jean-Tholbert Alexis (Ansamn Nou Fo, Département de l'Ouest), a été élu Président de la Chambre des députés tandis que Simon Dieuseul Desras (Lavni, Département du Centre) était réélu Président du Sénat. Le 21 janvier, le Premier Ministre Laurent Salvador



Lamothe a annoncé le second remaniement ministériel partiel en l'espace de cinq mois.

4. Malgré la constitution d'un bloc parlementaire progouvernemental, les relations entre la branche exécutive et la branche législative sont demeurées tendues. Le 13 décembre, le Gouvernement s'est retrouvé sous la pression du Sénat lorsque le Premier Ministre a annoncé qu'il n'était pas disposé à rendre compte de l'allocation des fonds décaissés dans le cadre de l'état d'urgence. En outre, le bloc de l'opposition minoritaire forte de 20 membres au sein de la Chambre des députés, Parlementaires pour le renforcement institutionnel, a dénoncé la manière dont le Gouvernement traitait la situation socioéconomique et a particulièrement critiqué le Cabinet du Premier Ministre qui aurait favorisé des députés progouvernementaux dans le décaissement de fonds publics alloués aux communes au titre du budget 2011-2012. Ces parlementaires ont, le 14 janvier, en guise de protestation, entravé l'exposé du Premier Ministre lors de la séance d'ouverture de l'Assemblée nationale, le poussant à quitter la salle.

5. La période a également été marquée par des dissensions interminables au sujet de la création du conseil électoral. L'établissement par le Président, par voie de décret, d'un conseil électoral permanent de six membres qui ont été désignés par l'exécutif et le judiciaire a été largement considéré comme illégitime. La Constitution prévoit un organe électoral de neuf membres dont trois désignés par le Parlement. L'incapacité du Sénat d'obtenir la majorité des deux tiers requise par la Constitution pour désigner les trois représentants, conjuguée à l'expiration le 8 mai 2012 du mandat de 10 des 30 sénateurs, est venue plonger la branche exécutive et la branche législative dans l'impasse.

6. Au début du mois de novembre, face aux critiques croissantes adressées au Président pour la manière dont il a mené cette affaire, l'exécutif a entamé des négociations avec le Parlement dans le cadre d'une médiation assurée par la coalition religieuse, Religions pour la paix. Ces négociations ont abouti à la conclusion le 24 décembre d'un accord prévoyant la poursuite de la mise en place d'un conseil électoral provisoire. En vertu de cet accord, neuf membres représentant les trois branches du Gouvernement se verraient conférer un mandat d'une durée déterminée dont l'objet serait d'organiser des élections législatives, municipales et locales, à l'issue desquelles un conseil électoral permanent serait établi.

7. Malgré ce pas décisif, l'élan suscité par l'accord a été freiné dans les deux mois qui ont suivi. Les trois branches du Gouvernement ne sont pas arrivées à parachever la nomination et l'installation des neuf membres du conseil électoral provisoire. Devant les pressions de plus en plus vives exercées aux niveaux national et international, de nouveaux efforts ont été déployés à la fin de février pour honorer l'accord mais le conseil n'avait toujours pas été établi à la fin de la période à l'étude.

8. L'impasse se prolongeant, un certain nombre de parlementaires de l'opposition, de partis politiques tels que l'Organisation du peuple en lutte, groupes de la société civile comme le Réseau national de défense des droits de l'homme et de représentants des médias dont l'Association des journalistes haïtiens ont accusé la branche exécutive de pratiques antidémocratiques. Ces critiques évoquaient la politisation de certaines institutions de l'État telles que le système judiciaire et la Police nationale haïtienne et la répression de la liberté d'expression, suite à une déclaration controversée publiée par le Ministre de la justice et de la sécurité

publique lors des célébrations du carnaval, dans laquelle il a mis en garde contre la diffamation.

Évaluation de l'état de la sécurité

9. Dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable durant toute la période à l'examen, bien que ponctué par une recrudescence des troubles civils et une montée de la grande criminalité. De fréquentes manifestations antigouvernementales se sont produites pour protester contre l'incapacité apparente de l'administration de lutter contre l'anarchie, la cherté du coût de la vie et l'insécurité alimentaire et de faire face aux exigences liées à la prestation de services de base. D'août à octobre 2012, le nombre de manifestations organisées par mois a presque triplé, passant de 22 à 64, avant de baisser en novembre et décembre. Parmi les zones particulièrement touchées par les manifestations, dont certaines étaient violentes, on peut citer Cap-Haïtien (Département du Nord), Jacmel (Département du Sud-Est) et Jérémie (Département de la Grande Anse).

10. Les chiffres de la criminalité recueillis par la Police nationale et la MINUSTAH ont indiqué une tendance à la hausse des cas d'homicide, soit une moyenne mensuelle de 79 de septembre à décembre 2012, contre 60 au cours de la même période en 2011. En outre, il y a eu une augmentation de 13 % du nombre total de cas d'homicide signalés en 2012 (1 103). Un facteur majeur à l'origine de cet accroissement est la résurgence des affrontements entre gangs, dont certains semblent être fomentés par des acteurs politiques. La violence et les activités des bandes organisées sont restées concentrées dans les grands centres urbains, 75 % des cas d'homicide signalés en 2012 s'étant produits dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Il y a également eu une multiplication du nombre d'enlèvements, soit une moyenne mensuelle de 18, contre 12 au cours de la même période en 2011. Le nombre mensuel moyen de cas de viol signalés est passé à 40, contre 33 au cours de la même période en 2011.

11. S'il est vrai que des éléments des anciennes forces armées n'ont pas fait leur réapparition au cours de la période considérée, des cas d'autorités locales faisant appel à des éléments armés pour assurer leur propre sécurité ou contrôler des endroits particuliers ont été relevés, notamment dans les Cayes (Département du Sud), à Cité Soleil (Département de l'Ouest) et à Ouanaminthe (Département du Nord-Est).

12. La Police nationale continue de gagner en efficacité mais elle n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure sur tout le territoire. À ce propos, la MINUSTAH a continué de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la stabilité générales. La Mission, de concert avec la Police nationale, a maintenu sa présence militaire et policière dans les zones en proie à la violence ainsi que dans certains camps de déplacés. De septembre à décembre 2012, la composante militaire et la composante de police ont effectué 12 214 patrouilles conjointes avec la Police nationale à Port-au-Prince et ses alentours et 20 541 patrouilles conjointes dans le reste du pays.

III. Point de la situation humanitaire, économique et du relèvement

13. D'importants progrès ont été enregistrés en 2012 pour ce qui est de la réinstallation des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, quelque 347 000 déplacés vivaient dans 450 endroits en janvier 2013. Cela porte le nombre total de déplacés qui ont quitté les camps entre 2010 et début 2013 à 1 178 000, soit une réduction globale de 77 % qui peut être largement attribuée aux programmes de retour lancés par le Gouvernement avec le soutien des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires. Parmi les personnes demeurant dans les camps, 84 % ont été déplacés par le séisme. Un grand nombre d'entre elles continue de dépendre de l'aide pour survivre. Les conditions de vie dans les camps n'ont cessé de se dégrader. En octobre 2012, on pouvait observer des cas de défécation à l'air libre dans 42 % des camps contre 37 % en août 2012 et 34 % en octobre 2011, tandis que l'eau chlorée n'était disponible que dans 35 points de ravitaillement communautaires, contre 49 % en 2012 et 66 % en octobre 2011. Il y a actuellement une latrine fonctionnelle pour 72 résidents des camps, ce qui va à l'encontre des normes internationales établies qui en prévoient pour 50 au maximum. Cette baisse de la prestation des services de base dans les camps est largement imputable au départ de nombreux partenaires humanitaires dû à la diminution des fonds disponibles. L'appel global de 2012 n'a en définitive pu être financé qu'à 46 %, le nombre d'organisations non gouvernementales internationales présentes en Haïti ayant reculé de 57 % depuis 2010.

14. Haïti a continué à se heurter à de graves problèmes humanitaires et à une dégradation de sa sécurité alimentaire. La sécheresse, conjuguée aux effets du passage du cyclone Sandy et de la tempête tropicale Isaac a exposé 2,1 millions de personnes à des risques, et accru la possibilité d'une crise nutritionnelle. Afin de mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux besoins les plus pressants, les Nations Unies et les intervenants humanitaires ont aidé le Gouvernement à lancer un appel d'urgence pour un montant supplémentaire de 39 millions de dollars en octobre 2012. Les donateurs ont réagi rapidement en mobilisant 46 % des fonds demandés en l'espace de deux semaines. En consultation avec les autorités nationales, les Nations Unies et les intervenants humanitaires dans le pays ont par ailleurs élaboré un plan d'action humanitaire pour 2013, axé sur l'insécurité alimentaire et le choléra et nécessitant un financement estimé à 144 millions de dollars.

15. L'Administration a adopté des mesures visant à répondre aux revendications liées à l'augmentation du coût de la vie et à l'insécurité alimentaire à la suite des dégâts causés à l'agriculture du pays par le cyclone Sandy. Il s'agissait notamment de la publication le 5 novembre d'un décret présidentiel instituant l'état d'urgence, ce qui a permis le décaissement accéléré de fonds publics. Le Président a également annoncé que la production agricole et la protection de l'environnement seraient inscrites au rang des priorités du Gouvernement en 2013 de manière à améliorer l'autosuffisance alimentaire et à atténuer les effets de catastrophes naturelles futures.

16. En décembre 2012, le Fonds monétaire international a jugé que la situation macroéconomique d'Haïti était stable, mais constaté que la croissance économique au cours de l'exercice budgétaire de 2012 avait été estimée à seulement 2,5 %, soit

en dessous de l'objectif de 4,5 % fixé. La croissance a été entravée en 2012 non seulement par l'effet conjugué de la sécheresse, de la tempête tropicale Isaac et du cyclone Sandy, mais également par la lenteur des efforts de reconstruction et les problèmes de mise en œuvre des programmes d'équipement. L'inflation annuelle est passée de 6,5 % en septembre 2012 à 7,5 % en novembre 2012 principalement à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires. Les recettes fiscales et douanières perçues au cours de l'exercice de 2012 n'ont pas atteint les objectifs budgétaires qui étaient de 1,7 milliard de dollars (70,1 milliards de gourdes). Le budget de 2012-2013 a augmenté de 8,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui correspond à un total de 3,2 milliards de dollars (131 milliards de gourdes). Tous les domaines prioritaires déclarés par le Gouvernement (agriculture, éducation, état de droit, énergie, environnement et emploi) n'ont pas vu leur budget augmenter. S'il est vrai que le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural a bénéficié d'une augmentation de 2 % de son budget (7,5 % du budget total), il n'en demeure pas moins que le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a vu le sien baisser de 2 % (4,7 % du budget total) malgré les engagements pris en faveur de l'enseignement pour tous et un relèvement de 10 % des salaires des enseignants. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique a reçu 5,76 % du budget total, dont les 83 % ont été affectés à la Police nationale.

IV. Activités de la Mission

Appui au processus politique

17. Mon Représentant spécial n'a épargné aucun effort pour obtenir des décideurs politiques haïtiens l'accomplissement de progrès pour certains processus politiques critiques, comme l'établissement d'un calendrier électoral et celui d'un calendrier législatif consensuel pour 2013. Concernant les élections, mon Représentant spécial a fait un certain nombre de propositions au Président, aux Présidents du Sénat et de la Chambre des députés et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour aider à mettre la dernière main aux nominations des membres du Conseil électoral. La MINUSTAH a coopéré étroitement avec les partenaires internationaux du pays, dont le corps diplomatique à Port-au-Prince, pour donner une impulsion aux priorités du Gouvernement. La MINUSTAH tient actuellement une série de discussions avec le Gouvernement pour établir des groupes de travail axés sur les principales activités qui lui sont dévolues dans le cadre de son plan de consolidation.

Appui aux prochaines élections

18. Malgré les retards survenus dans la mise en place du Conseil électoral et les perturbations occasionnées par les récents changements dans les effectifs de la fonction publique, la MINUSTAH et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont apporté un soutien considérable à l'administration du corps électoral, et maintenu un état de préparation opérationnel en vue de la tenue d'élections. La MINUSTAH et le PNUD ont pu aider à élaborer des amendements au projet de loi électorale. Au niveau technique, la MINUSTAH a continué à former le personnel du conseil électoral aux technologies des communications et de l'information géographique, à renforcer le mécanisme des listes électorales avec le PNUD et à fournir des conseils techniques à un groupe de travail gouvernemental sur le découpage électoral.

Affaires militaires

19. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la MINUSTAH a continué de s'acquitter de ses principales fonctions concernant le maintien d'un environnement sûr et stable, ainsi que l'aide humanitaire et la préparation des interventions en cas de catastrophe. Plusieurs opérations de sécurité ont été menées conformément à la procédure établie au titre de laquelle elles sont dirigées par la Police nationale avec le soutien de la Police et de la composante militaire des Nations Unies. Parmi ces opérations, on peut citer notamment l'opération Checkmate I et II en septembre 2012 qui visait à perturber les activités des gangs dans les zones de Santo et de Croix-des-Bouquets (Département de l'Ouest). D'autres opérations conduites en septembre, octobre et novembre ciblaient les activités des gangs dans les zones de Bel-Air et de Delmas de Port-au-Prince (Département de l'Ouest). En novembre, deux opérations ont été effectuées pour réduire les activités criminelles dans les zones de Simon Pelé, de Boston et de la Cité aux Cayes de Port-au-Prince. En décembre, deux nouvelles opérations ont été menées dans le Département du Sud où la MINUSTAH n'entretient plus une présence militaire permanente.

20. En plus du soutien extensif qu'elles ont apporté à la Mission, les compagnies de génie militaire de la MINUSTAH ont appuyé toute une série de priorités gouvernementales en matière de relèvement pour améliorer les conditions de vie et de sécurité des populations, notamment en procédant à des travaux de réfection des routes, à des activités de forage, au drainage et au nettoyage des canaux, à la distribution d'eau et au montage de bâtiments préfabriqués.

21. Le retrait de la composante militaire de la MINUSTAH des quatre départements où les risques de sécurité étaient moindres (Grande Anse, Nippes, Nord-Ouest et Sud) a permis de réduire la présence militaire sans que cela n'ait une forte incidence sur la sécurité et la stabilité dans l'ensemble. En revanche, les émeutes qui ont éclaté à Jérémie (Département de la Grande Anse) à la fin de novembre 2012 et en janvier 2013 ont souligné la nécessité pour la MINUSTAH de continuer à pouvoir aéroporter une force de réaction rapide dans des zones reculées pour prêter main-forte à la Police nationale.

Police

22. Le 31 août 2012, le Conseil supérieur de la Police nationale a pris la décision longtemps attendue d'adopter le Plan de développement 2012-2016 de la Police nationale. Le 12 septembre 2012, l'ancien responsable de la Direction centrale de la police judiciaire, M. Godson Orélus, a été nommé Directeur général de la Police nationale. Plusieurs réunions se sont ensuite déroulées entre le Conseil supérieur et le Gouvernement, les partenaires internationaux et la MINUSTAH aux fins de l'examen de la mise en œuvre du Plan de développement. En dépit de la contribution importante qu'apportent les partenaires bilatéraux au développement de la police, il subsiste un déficit de financement qui ne permet pas la réalisation de tous les objectifs du plan. Au minimum, la part du budget de l'État allouée à la Police nationale devrait être relevée pour pouvoir continuer de couvrir les traitements d'une force dont les effectifs augmentent. L'assistance généreuse de la communauté internationale continuera de jouer un rôle crucial dans la réalisation, à l'échéance de 2016, des principaux objectifs de la Police nationale.

23. Durant la période à l'examen, la Police nationale a obtenu des résultats importants dans la lutte contre la criminalité, procédant ainsi à l'arrestation de 55 personnes soupçonnées d'enlèvements ou de complicité dans ces faits, ainsi que d'au moins 58 suspects recherchés pour trafic de stupéfiants ou évasion. Ces progrès s'expliquent en partie par l'appui fourni par les forces de la MINUSTAH en matière de prévention et de répression de la violence et de la criminalité, et notamment par le partage accru des informations entre les deux entités et la multiplication des opérations conjointes.

24. Pour relever l'effectif de ses agents en activité du chiffre actuel de 10 181 à un minimum de 15 000 agents à l'échéance de 2016, la Police nationale devra procéder à des recrutements nettement plus importants. L'effectif de 239 nouveaux agents de la 23^e promotion de la Police nationale, sortie le 21 décembre, se situe nettement en deçà des prévisions de 1 000 agents au minimum par promotion. Ce déficit s'expliquerait partiellement par la rigueur des examens médicaux, ainsi que par la brièveté et la faible couverture géographique des campagnes de recrutement. La Police nationale s'emploie, en collaboration étroite avec la MINUSTAH, à trouver des solutions à ces problèmes et à faire en sorte que la 24^e promotion, dont la formation devrait débiter en mars 2013, compte au moins 1 000 élèves. On constate déjà que, par rapport à la 23^e promotion, le nombre des candidatures recueillies lors de la campagne de recrutement de la 24^e promotion a plus que doublé.

25. La Police nationale et la MINUSTAH poursuivent ensemble la vérification des antécédents des agents et leur certification dans l'ensemble du pays. Pour la première fois depuis le début de ce processus, une étape décisive a été franchie avec la décision du Ministre de la justice de licencier 79 agents ayant fait l'objet de vérifications. Sur la recommandation du Directeur général de la Police nationale, la MINUSTAH et la Police nationale ont conjointement procédé à des vérifications initiales d'antécédents, dans le cadre de la procédure de présélection des candidats à l'École de police. Par ailleurs, des dispositions sont actuellement prises en vue de la certification du premier groupe de 3 500 agents de police dont les cas ont été examinés et qui ont été déclarés aptes au service.

26. Les dispositions prises pour assurer la supervision de la Police nationale n'ont pas répondu aux attentes. Le 21 janvier 2013, le Ministre de la justice a inopinément remplacé l'Inspecteur général Abner Vilmé qui occupait son poste depuis neuf mois. Avant son licenciement, M. Vilmé avait mené à bien plusieurs enquêtes relatives à des allégations de violations des droits de l'homme impliquant des agents de police et avait recommandé le licenciement de plusieurs d'entre eux. Le Directeur général de la Police nationale et le Ministre de la justice et de la sécurité publique n'ont toutefois pas donné suite, jusque là, à ses recommandations. Le fait que le poste de l'inspecteur général soit placé sous l'autorité du Directeur général et que son titulaire ait été remplacé trois fois au cours des 12 derniers mois suscite des interrogations quant à l'indépendance et à l'efficacité de cet organe de supervision. L'Inspection générale doit également faire face à une pénurie de personnel, notamment spécialisé, ainsi que de matériel et de ressources financières. Le nouvel Inspecteur général s'est toutefois engagé à bâtir une institution indépendante et forte. Pour leur part, la MINUSTAH et la Police nationale ont conjointement élaboré des modules relatifs aux droits de l'homme, qui ont été intégrés au programme de formation de base des élèves policiers.

Protection des groupes vulnérables

27. Les composantes militaire et de police de la MINUSTAH ont maintenu leur présence dans les camps de déplacés et dans les communautés urbaines fragiles particulièrement touchées par la criminalité, où les femmes sont vulnérables à la violence sexuelle et sexiste. En coordination avec les comités des camps, la MINUSTAH a promu l'idée de la police de proximité, afin d'améliorer la protection de la population et de renforcer la confiance vis-à-vis de la Police nationale. Sur les 450 sites qui continuaient d'abriter des personnes déplacées, trois camps à haut risque ont été sécurisés par une présence permanente des forces de sécurité de la MINUSTAH (Jean-Marie-Vincent, Pétion-Ville Club et Corail Cesselesse), tandis que des patrouilles ont été menées quotidiennement dans 40 autres camps. Des patrouilles surprises ont été effectuées dans les sites restants. Au cours de la période à l'examen, les composantes militaire et de police ont effectué 17 677 patrouilles dans les camps de personnes déplacées de l'agglomération de Port-au-Prince.

Lutte contre la violence « de proximité »

28. Dans le cadre de son programme de lutte contre la violence « de proximité », la MINUSTAH a continué de mettre en œuvre des initiatives destinées à stabiliser la situation au sein des communautés fragiles et notamment à pallier les insuffisances chroniques des institutions nationales chargées de la sécurité et l'instabilité politique et à faire face aux activités des bandes criminelles. La Mission s'est attaquée à ces problèmes en appuyant de grands projets environnementaux à forte intensité de travail, des programmes de formation professionnelle et des activités génératrices de revenus, censés offrir aux anciens membres de gangs, aux jeunes à risque et aux groupes vulnérables des solutions socioéconomiques de substitution à la criminalité et à la violence. Sur 57 projets inscrits au budget de 2011/12, la Mission en a exécuté 44, d'une valeur de 9 millions de dollars. Au titre du budget de 2012/13, 31 nouveaux projets ont été mis en route. Au cours de la période à l'examen, 35 projets à forte intensité de travail ont permis d'assurer un emploi temporaire à 44 000 jeunes à risque dans les domaines de la gestion des bassins versants, des infrastructures urbaines et de la remise en état des canaux. Une formation professionnelle a été dispensée à 1 500 jeunes et femmes vulnérables, qui ont bénéficié de services de placement et de soutien psychosocial censés faciliter leur intégration dans le monde du travail. Par ailleurs, en partenariat avec les autorités nationales et des organisations de la société civile, la Mission a organisé 70 sessions de sensibilisation contre la violence, qui ont touché quelque 65 000 personnes.

Appui aux institutions de l'État

29. En 2012, pour remplacer les élus locaux dont le mandat avait expiré en 2011, l'administration Martelly-Lamothe a procédé à des nominations politiques dans 129 communes sur les 140 que compte le pays, ce qui a vivifié les tensions dans certaines municipalités. Par ailleurs, des mouvements de personnel intervenus au Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales ont mis à mal les progrès enregistrés à la faveur des programmes de renforcement des capacités. En dépit de ces remaniements, la MINUSTAH a continué de prêter son concours à l'exécution des budgets municipaux de 2012-2013. Au 17 janvier, 128 budgets municipaux sur 140 avaient été étudiés et validés par le Ministère.

30. En janvier 2013, en coordination avec le Ministère de l'intérieur et des partenaires internationaux, la MINUSTAH a participé à une mission conjointe d'évaluation des vice-délégations et des municipalités des départements du Nord et du Nord-Est. L'évaluation a permis de constater que les délégations et les vice-délégations départementales restaient inopérantes, souffraient d'une pénurie de personnel qualifié, d'espaces de bureaux et d'équipements et devaient faire face une accumulation d'arriérés de salaires. Pour remédier à cette situation, la Mission a entrepris de prêter son concours au Ministère en vue de l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités, qui devrait permettre d'améliorer la planification et de renforcer les compétences des vice-délégations en matière de gestion administrative et financière. Par ailleurs, la Mission soutient le programme gouvernemental d'appui à la gouvernance et à l'investissement local, qui servira de cadre au lancement d'un projet pilote destiné à redynamiser le processus de décentralisation dans les départements du Nord et du Nord-Est.

31. La Mission a continué de fournir une assistance technique et logistique destinée à faciliter l'adoption du programme législatif et le fonctionnement du Parlement d'Haïti. Prévue pour le 9 janvier 2013, l'adoption du programme législatif a été reportée afin de donner aux différentes parties prenantes davantage de temps pour en débattre. Sont considérés comme prioritaires au titre de ce programme les projets de loi portant lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que ceux relatifs au financement des partis politiques et à la fonction publique. Au nombre des priorités législatives, il est également prévu de réviser le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Code civil, le Code de procédure civile et le Code de commerce.

32. En accord avec le programme du Premier Ministre, la MINUSTAH a prêté son concours à l'Administration générale des douanes d'Haïti, qui relève du Ministère de l'économie et des finances, de manière à renforcer les capacités de gestion et de collecte des recettes aux points d'entrée du territoire. Il s'est notamment agi d'aider l'Administration des douanes à élaborer, à instituer et à mettre en œuvre un plan stratégique de réaménagement de la Direction de la surveillance des douanes (police des douanes).

33. Dans le cadre d'une stratégie commune, la MINUSTAH et le PNUD ont fourni à l'École de la magistrature une aide à la gestion et à l'élaboration de programmes d'études, en vue de favoriser le déroulement, dans de bonnes conditions, de la formation initiale et de la formation en cours d'emploi de magistrats et de greffiers. La Mission a affecté au bureau du Directeur de l'école un membre de son personnel chargé de contribuer à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la formation, pour la période allant d'octobre 2012 à mars 2014, et de rédiger des modules de cours sur des sujets tels que la gestion des lieux de crime, la normalisation des dossiers judiciaires, la justice pour mineurs (formation des formateurs), la déontologie judiciaire et la violence sexiste.

Projets à effet rapide

34. Au cours de la période à l'examen, la MINUSTAH a mené à bonne fin 133 projets à effet rapide. Fin janvier 2013, 74 nouveaux projets étaient en cours d'exécution, tandis que 32 autres avaient été approuvés et devaient incessamment être mis en route. Ces projets, qui ont été retenus après que la Mission eut arrêté les priorités en partenariat avec les autorités et la société civile haïtiennes, se traduisent

notamment par les interventions suivantes : la lutte contre l'épidémie du choléra et la prévention des autres maladies d'origine hydrique (48 projets); le renforcement de la sûreté et de la sécurité dans les zones défavorisées et dangereuses, grâce à l'installation de lampadaires solaires pour l'éclairage public (39 projets); le lancement d'activités génératrices de revenus et la création de moyens de subsistance pour les communautés les plus défavorisées (12 projets); l'appui aux institutions garantes de l'état de droit et à la bonne gouvernance (67 projets); et la remise en état d'infrastructures et de bâtiments publics (73 projets).

Justice

35. Des mois durant après sa mise en place en juillet 2012, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pu se consacrer à la mission qui lui incombait de contrôler l'appareil judiciaire, en raison de la controverse qui avait entouré la première élection – entachée d'irrégularités de procédure – des membres de son conseil électoral. En dépit de ces écueils, la MINUSTAH a prêté son assistance au Conseil supérieur en vue de l'élaboration d'un règlement interne et de la mise en place d'une procédure de traitement des plaintes visant des irrégularités judiciaires.

36. Le bon fonctionnement du Conseil supérieur acquiert une importance accrue à la lumière des nominations récentes de juges de paix effectuées par le Ministère de la justice et de la sécurité publique. Dans de nombreux cas, les personnes nommées semblaient ne pas posséder les qualifications et l'expérience nécessaires dans le domaine du droit. Dans la mesure où ces nominations pourraient compromettre la légitimité et l'indépendance du pouvoir judiciaire et où elles ont déjà eu des répercussions préjudiciables sur le fonctionnement des tribunaux dans plusieurs départements, l'examen auquel le Conseil supérieur pourrait soumettre ces cas revêt une importance cruciale. La MINUSTAH a proposé au Conseil supérieur une assistance technique en vue du traitement des plaintes enregistrées à cet égard. Elle l'a également aidé à recueillir des informations qui ont permis de vérifier les qualifications de plus de 500 juges de paix, de manière à ne pas écarter la possibilité pour eux d'être reconduits dans leurs fonctions au terme de leur mandat actuel.

37. La MINUSTAH a noté que le recueil des preuves à charge n'était généralement pas satisfaisant, ce qui altérerait la capacité des autorités judiciaires d'instruire des actes de violence et de traduire des criminels en justice. Un nombre particulièrement élevé d'affaires reposent essentiellement ou exclusivement sur des confessions. Dans le souci d'améliorer la qualité des éléments à charge, la MINUSTAH a financé la reconstruction de l'Institut médico-légal, où il sera possible de procéder à des autopsies et, à terme, à l'examen de victimes de délits n'ayant pas entraîné la mort. Il reste que le Ministère de la santé publique et de la population et le Ministère de la justice et de la sécurité publique n'ont pas encore été en mesure de faire fonctionner l'Institut. On retiendra comme autre sujet de préoccupation les poursuites engagées contre certains criminels de grande notoriété et qui ont souffert d'ingérences politiques. Une illustration en est le cas de M. Calixte Valentin, conseiller du Président, qui, bien qu'accusé de meurtre, a bénéficié, pendant qu'il était en détention préventive, d'une libération conditionnelle. Cette libération, qui est prévue par le Code de procédure pénale, est très rarement appliquée et ne bénéficie pas à l'immense majorité des détenus, ce qui autorise à penser que cette personnalité se soit vu appliquer un traitement de faveur.

38. La direction du parquet de Port-au-Prince a été particulièrement instable. Le Procureur général actuel, M. Lucmane Delille, est la huitième personnalité nommée à ce poste depuis l'entrée en fonctions du Président le 14 mai 2011. Il a été précédé de MM. Harrycidas Auguste, Sonel Jean-François, Félix Léger, Lionel Constant Bourgoïn, Jean Renel Sénatus, Elco Saint Armand et Gérald Norgaisse. M. Jean Renel Sénatus a déclaré qu'il avait été révoqué en septembre 2012 pour avoir refusé d'appliquer ce qu'il considérait comme étant un ordre illégal du Ministre de la justice et de la sécurité publique, M. Jean Renel Sanon; les deux personnalités se sont ensuite réciproquement accusées de corruption.

39. En février 2013, un rapport a été publié sur les indicateurs de l'état de droit à Haïti, après qu'une enquête eut été menée en septembre et octobre 2011 et que des consultations eurent été engagées avec les autorités nationales. Si les conclusions donnent à penser que le public commence à faire confiance au système judiciaire, des problèmes importants subsistent en ce qui concerne les capacités administratives et de gestion et l'insuffisance des ressources mises à la disposition du secteur judiciaire.

Système pénitentiaire

40. La MINUSTAH a fourni à l'Administration pénitentiaire un appui technique et une aide au renforcement des capacités et a participé aux travaux du groupe de travail dirigé par cette administration. Avec l'appui de la MINUSTAH, l'Administration pénitentiaire a mis au point les politiques opérationnelles standard qui devraient régir le système pénitentiaire et planifie actuellement leur application dans les 18 établissements pénitentiaires du pays. Il convient de noter que la nouvelle prison de Croix des Bouquets (département de l'Ouest) a été inaugurée le 28 octobre 2012. Dans cinq autres prisons, l'on a achevé des aménagements qui ont permis d'augmenter le nombre des cellules et d'améliorer les conditions d'hygiène des détenus. La construction du nouveau siège de la Direction de l'Administration pénitentiaire a également été menée à bien.

41. Les tâches à accomplir dans l'immédiat consistent notamment à soutenir l'élaboration du nouveau plan quinquennal de gestion stratégique, à un moment où l'aide des donateurs s'amenuise. La MINUSTAH collabore avec d'autres organismes à l'élaboration de nouveaux programmes destinés à lutter contre le recours excessif à la détention provisoire illégale.

Droits de l'homme

42. La Mission a continué de surveiller la situation des droits de l'homme à Haïti et à en faire rapport, ainsi qu'à prêter assistance aux autorités et à la société civile haïtiennes par le truchement d'activités de renforcement des capacités. Le 24 septembre à New York, dans l'allocution qu'il a prononcée à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur « L'état de droit aux niveaux national et international », le Premier Ministre a souligné l'engagement de son pays à adhérer aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à les ratifier, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'examen périodique universel. Le 30 novembre, 21 ans après avoir ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Haïti a soumis son premier rapport au Comité des droits de l'homme, qui est chargé de surveiller l'application du Pacte. Si des progrès ont été enregistrés dans les domaines du renforcement des capacités et de la

ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, il subsiste des problèmes importants et des déficiences systémiques, notamment en ce qui concerne des problèmes tels que l'impunité, les longues périodes de détention préventive, les évictions des camps, les lynchages et l'esclavage des enfants.

43. La violence sexuelle et la violence sexiste sont demeurées des sujets de préoccupation, particulièrement dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince, dans les camps de déplacés et dans les zones reculées du pays. En collaboration avec différentes composantes – police, justice, égalité des sexes et protection de l'enfance –, la Section des droits de l'homme de la Mission a élaboré une stratégie relative à la violence sexuelle et à la violence sexiste, en veillant à intégrer les normes et les principes internationaux applicables aux droits de l'homme dans la démarche de la Mission face à ces formes de violence. Au cours de la période à l'examen, les coordonnateurs de la composante police de la MINUSTAH pour les questions relatives à l'égalité des sexes et la Police nationale ont mené des actions visant à informer les victimes potentielles de la violence sexuelle de la disponibilité de services spécialisés et à les sensibiliser à la nécessité de porter plainte en justice. En outre, en septembre et octobre 2012, la Mission a dispensé à 52 instructeurs son stage de formation des formateurs portant sur la violence sexuelle et la violence sexiste.

Égalité des sexes

44. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la MINUSTAH a organisé des séances d'entretien entre des responsables haïtiennes et la direction de la Mission au sujet des questions prioritaires touchant les femmes. Les priorités recensées concernaient la sécurité des femmes, y compris la prévention de la violence sexuelle et sexiste, l'autonomisation économique des femmes et la participation des femmes à la prise de décisions. La Mission a continué de fournir au Ministère de la condition féminine et des droits de la femme un appui destiné à rendre opérationnels les espaces spéciaux aménagés dans trois camps de déplacés pour l'accueil des victimes des violences sexuelles et sexistes. Ces espaces visent à encourager la dénonciation des cas de violence sexuelle et à faciliter l'assistance médicale, psychologique et juridique aux victimes. Des espaces similaires ont été aménagés dans cinq commissariats de police. La MINUSTAH a également contribué à l'élaboration et à la mise au point de la politique nationale du Ministère en matière d'égalité des sexes.

Protection de l'enfance

45. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a reçu des informations relatives à 162 cas de violence à l'encontre de mineurs, dont 108 cas de violence sexuelle (83 viols, 8 viols collectifs, 10 tentatives de viol et 7 agressions sexuelles), 11 homicides, 28 enlèvements, 2 agressions physiques et 13 cas de blessures par balle, infligées pour la plupart lors de fusillades entre bandes rivales ou entre la Police nationale et des bandes armées. D'octobre à décembre, la MINUSTAH a également été informée qu'à Cité Soleil (département de l'Ouest) des bandes avaient recruté 35 enfants pour leur faire porter des armes à feu, monter la garde ou livrer de la drogue. Elle a communiqué chaque semaine les informations dont elle disposait à la Police nationale et à la Brigade de protection des mineurs pour qu'elles prennent les mesures nécessaires. En outre, le Groupe de la protection de l'enfance de la composante police de la MINUSTAH a continué d'encadrer son

homologue de la Police nationale pour l'aider à prévenir les enlèvements et la traite d'enfants à la frontière.

VIH/sida

46. Au cours de la période considérée, 11 organismes des Nations Unies ont mis au point, par l'entremise d'une équipe commune des Nations Unies pour la lutte contre le sida, un plan commun d'appui au programme national de lutte contre le sida axé sur quatre objectifs stratégiques, à savoir réduire la transmission par voie sexuelle au sein de certaines populations, prévenir les nouvelles infections chez les enfants, éliminer les préjugés et la discrimination dont les personnes vivant avec le VIH sont victimes, et mettre fin aux inégalités entre les sexes et à la violence sexiste. Dans le cadre du programme national, des mesures énergiques ont été prises, avec l'aide de l'ONU, pour améliorer l'accès au traitement sans nuire à la qualité des soins. Dans le domaine de la gouvernance, l'Instance de coordination nationale du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été réorganisée sous la direction du pays et avec l'appui de l'ONU, ce qui a permis d'améliorer la gestion de l'aide provenant du Fonds mondial.

Déontologie et discipline

47. L'Équipe Déontologie et discipline a continué de mettre en œuvre la stratégie intégrée de prévention des comportements répréhensibles en dispensant une formation à 1 965 membres du personnel de la MINUSTAH. Une délégation de haut niveau composée de représentants de mon Représentant spécial, du commandant de la Force, du Chef de la police, du Directeur de l'appui à la Mission et du Bureau de l'information et des communications s'est rendue dans plusieurs bureaux régionaux (Fort-Liberté, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Gonaïves, Miragoâne, Hinche et Jacmel) afin d'indiquer de manière très claire à tous les fonctionnaires de la MINUSTAH qu'ils doivent maintenir, en toutes circonstances, les normes de conduite les plus élevées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Mission, et aussi bien dans l'exercice de leurs fonctions qu'en dehors du service.

Information et communication

48. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a traité l'information comme un outil stratégique pour l'exécution de son mandat. Elle a poursuivi ses activités dans ce domaine en établissant des relations avec les médias internationaux et nationaux, en organisant régulièrement des conférences de presse, en publiant en temps voulu des communiqués de presse et en diffusant d'autres produits, notamment à la radio, sur son site Web, en flux continu, dans les médias sociaux ou à la télévision. En outre, la Mission s'est servie de ses produits destinés aux médias pour faire œuvre d'information sur la prévention du choléra, la préparation aux catastrophes et à la saison des cyclones et les activités qu'elle mène pour renforcer la Police nationale et les institutions garantes de l'état de droit. Elle a par ailleurs organisé des ateliers régionaux sur le reportage vidéo et la déontologie des médias à l'intention des associations de femmes et des journalistes.

Activités d'appui

49. La MINUSTAH a apporté son appui au Gouvernement et à la population locale, en particulier pendant et après l'ouragan Sandy. Elle a participé à la construction ou à la remise en état de plusieurs établissements publics.

V. Activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement

Coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies

50. Au cours de la période à l'examen, la version finale du cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016 a été adoptée par mon Représentant spécial et le Ministre de la planification et de la coopération externe. Ce document, qui remplace le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, constitue le dispositif stratégique global dans le cadre duquel la Mission exécute son plan de consolidation et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies élaborent leurs programmes de pays. Il est par ailleurs pleinement conforme au plan stratégique de développement d'Haïti. Également aux fins d'assurer la cohérence et une efficacité maximale, la Mission a continué de concourir à la mise en œuvre de 10 programmes communs gérés par l'équipe de pays des Nations Unies, dont plusieurs ont été achevés en décembre 2012 et sept se poursuivent en 2013.

51. En collaboration avec le PNUD et d'autres organismes, mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, a aidé le Gouvernement à créer un mécanisme de coordination de l'aide, que le Premier Ministre a lancé le 26 novembre 2012. Le Groupe des Douze (le groupe des principaux donateurs opérant en Haïti) a contribué à l'élaboration de ce dispositif, qui succède à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et dont la création a amorcé le transfert aux autorités nationales des structures de développement et de coordination de l'action humanitaire, les groupes sectoriels cessant progressivement de fonctionner et la communauté internationale réduisant peu à peu sa présence.

Action des Nations Unies visant à éliminer l'épidémie de choléra

52. Selon le Ministère de la santé publique et de la population, entre octobre 2010 et le 10 janvier 2013, l'épidémie de choléra a fait 7 964 victimes et 639 144 personnes ont été contaminées par le virus. Le nombre de nouveaux cas, qui était de 25 000 par semaine au plus fort de l'épidémie, est tombé en 2012 à environ 2 000 cas signalés par semaine. Le taux de létalité à l'échelle du pays s'établit actuellement à 1,2 %, contre un niveau record de 2,4 % en novembre 2010. Toutefois, depuis la mi-novembre 2012, on signale plus de cas qu'à la même période en 2011. Cette augmentation s'explique par le mauvais état croissant des centres de traitement du choléra et le manque de moyens financiers permettant de rémunérer le personnel médical et le personnel chargé de la propreté des établissements de santé, ainsi que par l'achèvement de certains projets humanitaires. En raison du manque de fonds, le nombre de centres de traitement du choléra est tombé de 248 en juin 2011 à 159 en novembre 2012.

53. Depuis le début de l'épidémie en octobre 2010, l'ONU a consacré environ 118 millions de dollars au financement d'activités de prévention et de traitement destinées à aider le Gouvernement. Les organismes des Nations Unies se sont employés à faciliter la prise en charge des personnes atteintes du choléra en installant, en modernisant et en exploitant des points de réhydratation orale et des centres et unités de traitement du choléra. Le 11 décembre 2012, j'ai lancé une initiative en faveur de l'élimination du choléra en Haïti en vue d'appuyer le plan décennal mis au point dans cette optique par le Ministère de la santé publique et de la population et le service public d'eau, avec l'appui de l'Organisation panaméricaine de la santé (Organisation mondiale de la Santé) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. J'ai par ailleurs nommé Paul Farmer Conseiller spécial pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation d'Haïti.

Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti

54. Le mandat de mon Envoyé spécial, l'ancien Président des États-Unis William J. Clinton, et de son adjoint, Paul Farmer, a pris fin le 31 janvier 2013. En novembre 2012, le Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti a publié un rapport approfondi sur les enseignements tirés de la fourniture d'aide à Haïti depuis le tremblement de terre. Ce rapport, intitulé « Can more aid stay in Haiti and other fragile settings? », expose de quelle manière l'aide a été investie dans le secteur public, le secteur privé et les organisations à but non lucratif, et compare l'évolution de la fourniture de l'aide en Haïti avec la situation dans les autres environnements fragiles. D'après les dernières informations disponibles, qui remontent à janvier 2013, les gouvernements nationaux et les institutions multilatérales ont versé 56 % (soit 3,01 milliards de dollars) des 5,37 milliards de dollars de contributions annoncées au titre du programme de relèvement pour la période 2010-2012.

VI. Le point sur le retrait des moyens militaires, policiers et civils

55. Conformément à la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité, les composantes militaire et de police ont réduit leurs effectifs au cours de la période considérée. D'ici à juin 2013, il aura été procédé au retrait de 1 070 soldats. Deux compagnies de génie (venant du Japon et de la République de Corée) et une compagnie d'infanterie (venant d'Argentine) ont été rapatriées au cours de la période considérée, et deux compagnies d'infanterie du deuxième bataillon brésilien devraient l'être d'ici à juin 2013. L'effectif de la police de la MINUSTAH est déjà inférieur à l'effectif autorisé pour la période 2013/14 (2 601 personnes), puisqu'il totalise 919 policiers (dont 129 femmes) et 1 677 membres des unités de police constituées répartis dans 11 unités (dont 130 femmes).

56. Dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité, j'ai présenté le plan de réorganisation et de concentration des activités de la Mission. J'ai précisé à cette occasion que celui-ci, élaboré en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et en concertation avec le Gouvernement et les partenaires internationaux, prévoyait de réduire les activités de la MINUSTAH à un petit nombre de tâches essentielles dans les domaines suivants : sécurité et stabilité, gouvernance démocratique et légitimité de l'État, et état de droit et respect des droits de

l'homme. Les tâches retenues étaient celles qui étaient jugées réalisables dans un délai de quatre à cinq ans et qui permettraient de consolider suffisamment la sécurité et la stabilité en Haïti pour que la présence d'une importante opération de maintien de la paix ne soit plus nécessaire.

57. Le plan de consolidation de la MINUSTAH propose quelques indicateurs clefs, largement fondés sur le cadre stratégique intégré, qui permettront de mesurer l'avancement du processus de stabilisation. La Mission continuera d'apporter au Gouvernement son appui sur les questions liées à la sécurité et à la stabilité politique, mais le plan recense en outre quatre domaines prioritaires, qui correspondent aux indicateurs de stabilisation et doivent être soumis à un suivi attentif. Ces indicateurs sont les suivants : renforcement des capacités de la Police haïtienne; état de droit et droits de l'homme; renforcement des capacités électorales en Haïti; et progrès concernant les grandes questions liées à la gouvernance. Le plan permettra à la Mission de fonctionner plus efficacement et l'aidera à décider de l'affectation de ses ressources.

58. Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2070 (2012), une version concise et stratégique du plan de consolidation de la MINUSTAH figure à l'annexe au présent rapport.

VII. Questions financières

59. Par sa résolution 66/273, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 648 394 000 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Au 15 février 2013, les contributions statutaires non versées au Compte spécial de la MINUSTAH s'élevaient à 352 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 3 417,4 millions de dollars. En février 2013, les montants dus aux pays qui avaient fourni des contingents et des unités de police constituées à la MINUSTAH s'élevaient à 29,5 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et de leur matériel a été effectué pour les périodes allant respectivement jusqu'au 31 octobre 2012 et jusqu'au 30 septembre 2012, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

VIII. Observations

60. Depuis la publication de mon précédent rapport, un conflit entre les dirigeants politiques des trois branches de l'État a entraîné des retards qui ont perturbé le fonctionnement du système de gouvernance et privé donc le pays de la possibilité de véritablement progresser vers plus de stabilité et de prospérité. Au lieu de consolider les importants acquis de la période précédente, tels que la publication des amendements à la Constitution et la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, les dirigeants du pays ont maintenu une impasse politique extrêmement préjudiciable. Les progrès réalisés en vue de la tenue des élections, différée depuis trop longtemps, ont été insuffisants, et les importantes mesures qui permettraient de renforcer les principales institutions garantes de l'état de droit, d'adopter des lois essentielles et d'améliorer les conditions socioéconomiques n'ont pas été prises. L'intensification des troubles civils observée au cours de la période à l'examen

s'explique, au moins en partie, par le fait que l'électorat haïtien finit par perdre patience vis-à-vis du statu quo et que certains acteurs politiques incitent les bandes organisées, voire parfois l'ensemble de la population, à se livrer à des actes de violence.

61. Le Gouvernement n'a pas respecté l'engagement qu'il avait pris de tenir des élections en 2012. Depuis, le Président a promis d'organiser des élections en 2013. La tenue d'élections libres et régulières avant la fin de l'année constituera pour son gouvernement une excellente occasion de montrer qu'il est résolu à revitaliser les institutions démocratiques en Haïti. En conséquence, je prie instamment les autorités de n'épargner aucun effort pour instaurer, dans les meilleurs délais, un climat favorable à la tenue d'élections libres, régulières, crédibles et ouvertes à tous.

62. Il importe au plus haut point, avant toute autre chose, que les trois pouvoirs de l'État mènent à bien la nomination de leurs membres au Collège transitoire du Conseil électoral, ce qui permettra de lancer un processus électoral qui n'a que trop tardé. Il convient de se féliciter que le Gouvernement se soit engagé à prendre à sa charge près de la moitié du budget électoral. Ces ressources doivent absolument servir à renforcer les capacités de gestion et d'administration de l'organe électoral. Il est également nécessaire que le pouvoir exécutif et le Parlement procèdent de manière consensuelle à la révision de la loi électorale. Sur le plan technique, il faut tout faire pour permettre à l'Office national d'identification de disposer de tous les moyens nécessaires pour enregistrer les électeurs en temps voulu et fournir aux autorités électorales les données nécessaires à l'établissement des listes électorales. L'ONU est prête à fournir un appui pour les élections à venir et à collaborer avec les autorités haïtiennes pendant les trois prochaines années en vue de leur permettre d'assumer l'entière responsabilité de la gestion du processus électoral d'ici à 2016.

63. Afin de mettre un terme à l'augmentation du nombre des crimes graves en Haïti, je demande instamment au Gouvernement de continuer de renforcer les institutions garantes de l'état de droit, de prévenir les actes de violence et de poursuivre les auteurs de tels actes. Si les mécanismes de contrôle et de responsabilisation prévus par la Constitution ont bien été mis en place, plusieurs nominations contestées et irrégularités de procédure ont pesé sur l'exécution de leur mandat. Pour être solides, les institutions garantes de l'état de droit, notamment les services de police et le système judiciaire, doivent pouvoir fonctionner de manière indépendante. Le Gouvernement et ses partenaires internationaux doivent impérativement continuer à renforcer les capacités de ces institutions et en finir avec une culture de l'impunité qui entrave encore les progrès d'Haïti. J'engage également les acteurs politiques haïtiens à adopter un programme législatif consensuel prévoyant l'élaboration de lois prioritaires et la révision de certains codes importants aux fins de la promotion de l'état de droit et du développement socioéconomique.

64. Je suis préoccupé par le grand nombre de fonctionnaires occupant des postes clefs qui ont été remplacés ou ont vu leur mandat écourté. Cela a notamment été le cas au sein de l'administration du Conseil électoral, des conseils municipaux, du système judiciaire et de la Police nationale, ce qui pousse à s'interroger sur le risque de politisation de ces institutions. Ces changements, conjugués aux fréquents remaniements ministériels intervenus au cours de l'année écoulée, pèsent sur les efforts de renforcement des capacités déployés par la MINUSTAH et les donateurs internationaux. Il est également crucial que le Gouvernement concrétise sa volonté

d'accroître la transparence et la responsabilisation en rendant mieux compte de la manière dont les fonds publics sont utilisés, et notamment dont ils l'ont été durant la récente situation d'urgence.

65. En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, je demeure préoccupé par les expulsions forcées des camps de déplacés et le recours excessif à la force par la Police nationale, non seulement durant ces expulsions mais aussi lors de manifestations et dans le cadre des opérations de lutte contre la criminalité. Les mesures de suivi prises à cet égard par l'Inspection générale ont malheureusement donné des résultats limités. J'ai également constaté la faiblesse de l'action menée par la police et l'appareil judiciaire pour réprimer les actes de violence sexuelle et sexiste – enquêtes insuffisantes, règlements à l'amiable et obstacles divers à la comparution des victimes devant un juge d'instruction.

66. Le renforcement de la Police nationale demeure une condition essentielle pour que la MINUSTAH puisse quitter le pays le moment venu. Les mesures que le Gouvernement a récemment prises pour recruter au moins 1 000 élèves policiers par promotion sont encourageantes, et il importe de les maintenir si l'on veut atteindre les objectifs du Plan de développement pour la période 2012-2016. J'invite le Gouvernement à s'attaquer à d'autres grandes priorités, notamment l'augmentation du nombre de femmes recrutées et déployées, le renforcement des capacités administratives et des compétences spécialisées des services de police, l'accroissement de l'efficacité aux échelons intermédiaires et supérieurs, et le déploiement de policiers dans les régions. Dans ce cadre, je prie instamment le Gouvernement et les États Membres de s'engager à mettre à disposition les fonds nécessaires pour appuyer la mise en place d'une police professionnelle, fiable et responsable.

67. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que les capacités de l'appareil judiciaire d'Haïti n'ont pas été renforcées, ce qui a des répercussions sur le système de justice pénale tout entier. J'engage les parties prenantes nationales et internationales à ouvrir un dialogue stratégique en vue de l'élaboration d'un plan national de développement du système judiciaire, comme elles l'ont déjà fait pour le plan de développement de la Police nationale.

68. Pour terminer, je tiens à remercier mon Représentant spécial sortant, Mariano Fernández, pour ses services à l'appui de la stabilisation en Haïti, et à accueillir mon nouveau Représentant spécial par intérim, Nigel Fisher, qui s'est chargé de la Mission pendant cette période cruciale de transition. Je souhaite également exprimer ma sincère gratitude à mon Envoyé spécial, William J. Clinton, dont le mandat a pris fin le 31 janvier 2013, pour le travail qu'il a accompli et le rôle moteur unique qu'il a joué en mobilisant un appui et des ressources en faveur du relèvement d'Haïti après le tremblement de terre. Je suis heureux que son adjoint, Paul Farmer, continue de me conseiller dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Conseiller spécial pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation d'Haïti. Enfin, je remercie tous les membres du personnel de la MINUSTAH, les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police, l'équipe de pays des Nations Unies et leurs partenaires pour leur dévouement et leur attachement sans faille à la stabilité et au développement d'Haïti.

Annexe

Plan de consolidation 2013-2016 de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Portée d'un plan de consolidation adaptable

1. Le plan de consolidation adaptable de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) prévoit de concentrer les activités de celle-ci sur un petit nombre de tâches essentielles réalisables dans un délai raisonnable (aux fins de la planification, ce délai est fixé à la fin de 2016). La Mission se retirera progressivement des secteurs où d'autres acteurs internationaux ont de meilleures chances d'obtenir des résultats, où les perspectives à long terme du renforcement des institutions exigent un engagement allant au-delà du terme prévu de son mandat, ou bien si ces secteurs sortent du champ d'application des tâches essentielles définies ci-après. La Mission poursuivra également le recentrage de ses principaux pôles d'activités que sont la sécurité et l'appui. Le plan de consolidation lui permettra de fonctionner de manière plus efficace tout en limitant ses dépenses, c'est-à-dire qu'elle concentrera ses activités pour obtenir un maximum de résultats avec des ressources réduites. Loin d'être une liste exhaustive des activités confiées à la Mission, les domaines énoncés ci-après relèvent des aspects de son mandat jugés essentiels pour l'instauration d'une stabilité durable et ils ne sauraient être considérés indépendamment les uns des autres.

Risques et difficultés

2. Le rôle de la Mission dans la stabilisation en Haïti, la concentration de ses activités et son éventuel retrait doivent être examinés dans le contexte plus large des mesures que doivent prendre le Gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux. La contribution de la Mission, qui consiste à garantir la sécurité, à assurer le renforcement des capacités institutionnelles dans les secteurs de l'état de droit, des droits de l'homme, de la gouvernance démocratique et de la légitimité de l'État, et à jouer un rôle politique et exercer ses bons offices, est essentielle mais en aucun cas suffisante pour instaurer une stabilité durable.

3. Dans le contexte particulier d'Haïti, la stabilité ne dépend pas uniquement de la sécurité, du bon fonctionnement des institutions garantes de l'état de droit et de la gouvernance démocratique. Elle suppose une culture politique propice à la recherche d'un consensus sur les questions prioritaires et l'existence d'institutions démocratiques conformes aux aspirations de la population et respectueuses de ses intérêts. En outre, la stabilité devra s'accompagner d'une croissance et d'un développement économiques ne faisant aucun exclu, d'une amélioration de la situation de l'emploi et de l'adoption de mesures énergiques visant à réduire la pauvreté, notamment des solutions durables pour les Haïtiens déplacés. Si la Mission concourt à préparer le terrain pour les investissements et la croissance économique, d'autres réformes et mesures complémentaires et ambitieuses en faveur du développement sont nécessaires, qu'il s'agisse des droits de propriété ou de la réforme de la gestion des finances publiques (recouvrement des impôts, passation des marchés publics et appels d'offres).

4. Ces objectifs ne pourront être atteints sans un engagement encore plus déterminé des responsables politiques et économiques haïtiens à œuvrer pour le bien du pays ni un partenariat à long terme entre la communauté internationale et Haïti. Ce partenariat est pris en compte dans le cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016 élaboré par les organismes des Nations Unies et le Gouvernement haïtien. Le cadre porte sur des objectifs d'ensemble communs pour le développement à long terme d'Haïti, et notamment sur des domaines dans lesquels la MINUSTAH concentrera ses efforts dans le cadre de sa consolidation. Ainsi, la consolidation de la Mission, telle qu'énoncée ci-après, s'appuie sur l'adoption de mesures concrètes pour le Gouvernement.

Coordination avec les partenaires internationaux

5. Le plan de consolidation de la MINUSTAH prévoit le transfert progressif des fonctions aux autorités nationales et la fourniture d'une aide aux partenaires internationaux, qu'il s'agisse d'organismes des Nations Unies ou d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. Au cours de l'année à venir, la Mission collaborera avec le Gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, en vue d'aboutir à des engagements mutuels indispensables au transfert des fonctions et d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour aider les partenaires des Nations Unies à combler les déficits de ressources.

Objectifs principaux

Formation de la police

6. La MINUSTAH s'emploiera à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti dans quatre domaines principaux :

- a) Le recrutement et la formation de nouveaux élèves et le renforcement des capacités des policiers de rang intermédiaire et supérieur;
- b) L'administration (gestion des ressources humaines, budget, achats);
- c) Les domaines d'intervention spécialisés (y compris les affaires pénitentiaires, la police de proximité, les enquêtes criminelles, la circulation, la violence sexuelle et sexiste, les droits de l'homme et la gestion des frontières); et
- d) L'extension de la zone géographique couverte par la Police nationale par un plus grand déploiement dans les régions.

7. Le rôle de la composante police et sa participation aux activités opérationnelles seront revus pour recentrer ses activités sur la formation, la mise en place des institutions et le renforcement des capacités, comme le prévoit le plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2012-2016. Il faudra pour cela sélectionner les membres de la Police des Nations Unies et les civils de la composante police les plus qualifiés, y compris en demandant aux États Membres de fournir des équipes spécialisées pouvant aider à l'élaboration de grands projets et nouer avec la Police nationale d'Haïti des partenariats à plus long terme, se prolongeant après le départ de la MINUSTAH.

8. Les principaux indicateurs indispensables au recentrage des activités de développement de la Police nationale menées par la Mission sont les suivants :

- a) Le recrutement annuel d'au moins 1 000 policiers supplémentaires pour atteindre un effectif minimum de 15 000 policiers d'ici à la fin de 2016;
- b) L'ouverture d'une école de police pour l'avancement des policiers et d'une académie de police pour la formation des officiers de rang intermédiaire et supérieur;
- c) D'ici à 2016, le déploiement d'un tiers au minimum des effectifs de police au-delà de l'agglomération de Port-au-Prince et le renforcement des moyens mobiles professionnels de lutte antiémeutes dans toutes les régions;
- d) L'aptitude de la Police à s'autogérer de manière efficace (personnel, finances, logistique, matériel et achats) sans l'intervention de la MINUSTAH ni des donateurs;
- e) Le développement des capacités dans les domaines d'intervention spécialisés (enquêtes criminelles, capacités opérationnelles, gestion des frontières, surveillance des côtes et affaires pénitentiaires);
- f) L'augmentation de la part du budget national consacrée à la Police nationale, conformément aux dispositions de son plan de développement.

Renforcement des capacités électorales

9. Au cours des prochains cycles électoraux, la MINUSTAH prévoit de renforcer progressivement les capacités de l'autorité électorale haïtienne pour qu'elle prenne en charge l'organisation et la tenue des élections et en assume toutes les responsabilités. La Mission pourra alors envisager de réduire progressivement son assistance technique ainsi que son appui à la sécurité et aux opérations logistiques. Dans le domaine de l'appui électoral, l'objectif de la Mission consiste à créer les conditions propices à son retrait de l'assistance électorale après les prochaines élections présidentielles, qui devraient se tenir en 2015.

10. Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en place un système électoral durable dépendant au minimum de l'appui international. Plusieurs indicateurs importants ont été prévus pour que le transfert des fonctions se passe dans les meilleures conditions possibles, notamment :

- a) La tenue des élections dans le respect des délais fixés par la Constitution;
- b) La création, grâce à un processus crédible et transparent, d'un conseil électoral permanent qui fonctionne en toute indépendance et transparence sans aucune ingérence;
- c) Une plus grande participation de l'État au financement des opérations électorales;
- d) Une implication croissante des autorités haïtiennes dans la logistique des élections;
- e) Une implication croissante des autorités haïtiennes dans la sécurité des élections.

État de droit et droits de l'homme

11. La MINUSTAH concentrera ses activités sur trois aspects essentiels au développement d'une culture respectueuse de l'état de droit et des droits de l'homme :

a) La mise en place ou le renforcement de mécanismes de base de responsabilité et de surveillance (comme le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, le Bureau du Médiateur, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et l'Unité de lutte contre la corruption);

b) La fourniture d'une assistance aux institutions publiques dans des domaines essentiels (droits de l'homme, administration pénitentiaire, gestion des frontières, École de la magistrature); et

c) La réforme législative, qui est indispensable.

12. Les principaux indicateurs du recentrage des activités de la MINUSTAH dans le domaine de l'état de droit sont notamment les suivants :

a) Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire est prêt à fonctionner (adoption et application du règlement intérieur; établissement d'un budget financé par l'État pour lui permettre d'être pleinement opérationnel; responsabilité de prendre des décisions et des mesures pour renforcer l'indépendance, le professionnalisme et l'efficacité du pouvoir judiciaire; et pouvoir d'accroître le nombre de femmes au sein de l'appareil judiciaire);

b) La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif dispose de capacités accrues pour traiter un nombre croissant de dossiers;

c) Le Bureau du Médiateur est prêt à fonctionner grâce à un financement public suffisant;

d) Le processus de vérification des antécédents des officiers de la Police nationale est terminé;

e) L'inspection générale de la Police nationale est pleinement opérationnelle et à même de traiter les affaires internes d'inconduite et d'infraction dans lesquelles sont impliqués des policiers;

f) L'Unité de lutte contre la corruption fait des progrès mesurables dans le traitement des dossiers;

g) Les versions révisées du Code pénal et du Code de procédure pénale sont adoptées et appliquées.

Questions essentielles liées à la gouvernance

13. En matière de gouvernance, la MINUSTAH concentrera ses activités sur le renforcement des capacités des institutions publiques aux niveaux central et local par :

a) La recherche d'un consensus entre le pouvoir exécutif et le Parlement sur un pacte politique minimum concernant la tenue d'élections et l'adoption d'un programme législatif incluant les lois prioritaires, en s'appuyant sur une collaboration avec les partis politiques, le secteur privé et la société civile;

b) Le renforcement des institutions locales pour qu'elles assument des fonctions administratives essentielles, une attention particulière étant accordée à la gestion des finances publiques et à la prestation des services;

c) La fourniture d'un appui aux principales réformes stratégiques.

14. La MINUSTAH renforcera les capacités des responsables locaux et municipaux et du personnel administratif dans des juridictions choisies en vue de la mise en œuvre des procédures administratives et financières de base. Elle réduira progressivement son appui à mesure que les capacités de gestion des autorités locales se renforceront.

15. Les principaux indicateurs du recentrage des activités de la Mission dans le domaine de l'appui à la gouvernance démocratique sont les suivants :

a) Les principaux acteurs nationaux progressent dans la voie du dialogue sur les priorités en matière de promotion de libertés démocratiques et de réforme institutionnelle;

b) La mise en place, par les autorités municipales et départementales, de procédures administratives et financières de base;

c) La réalisation de progrès dans le processus de réforme constitutionnelle.

Conclusion

16. Au cours des trois ou quatre prochaines années, la MINUSTAH se concentrera sur les tâches essentielles énoncées ci-dessus, ce qui lui permettra, avec la consolidation géographique en cours, de réduire progressivement ses effectifs civils et en tenue.

17. Sous réserve que les conditions de sécurité restent stables, que la formation et le déploiement régional des effectifs de la Police nationale soient conformes aux dispositions du plan de développement pour la période 2012-2016 et que les autorités haïtiennes soient capables d'assurer la logistique et la sécurité nécessaires à la tenue des élections, la MINUSTAH devrait réduire ses effectifs en tenue d'environ 30 % d'ici à l'élection présidentielle prévue en 2015.

18. En raison de ces réductions d'effectifs, les activités de sécurité de la MINUSTAH seront plus ciblées et sélectives et viendront appuyer les interventions de la Police nationale dans des zones géographiques et pour des tâches particulièrement importantes. Ce recentrage géographique exigera des moyens de transport efficaces, peu coûteux et modulables.